****

****

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOUS L’EGIDE DE STANISLAS GUERINI ET SYLVIE RETAILLEAU, FRANCE UNIVERSITES ET LE FIPHFP S’ENGAGENT POUR L’EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cadre de la semaine européenne pour l’emploi des personnes handicapées, Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, et Sylvie RETAILLEAU, ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, président la signature d’une convention entre France Universités, dont les établissements représentent 2 millions d’étudiants et plus de 200 000 personnels, et le Fonds pour l’insertion de personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Cet engagement vise à mieux accompagner les établissements d’enseignement supérieur dans l’insertion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

L’insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique et l’enseignement supérieur est une priorité des ministres.

La fonction publique offre une diversité de métiers sans comparaison possible. Le plus grand employeur de France propose plus de 1 000 métiers différents, lesquels sont autant d’opportunités, y compris pour les personnes en situation de handicap. En tant que premier employeur de France, la fonction publique doit être exemplaire en matière d’inclusion, cela représente un gage d’attractivité et d’efficacité.

Le FIPHFP apportera un soutien aux établissements de l’enseignement supérieur pour financer la mise en œuvre d’une politique handicap garantissant d’une part un contexte favorable à la formation des personnes en situation de handicap et à leur insertion professionnelle, et d’autre part au développement et à la valorisation des recherches relatives au handicap dans l’emploi public.

Cette convention vient donc compléter les engagements pris par le Président de la République en Conférence nationale du Handicap pour l’enseignement supérieur afin de mieux prendre en compte les besoins des étudiants en situation de handicap (pédagogie, social, etc.), ainsi que des étudiants aidants de proches en situation de handicap.

Les principaux objectifs visés par la convention signée aujourd’hui sont les suivants :

• Promouvoir le conventionnement entre le FIPHFP et les universités en tant qu’employeurs pour les accompagner dans la mise en place d’une politique de recrutement et d’accompagnement volontariste ;

• Renforcer l’accompagnement des doctorants et stagiaires par une meilleure mobilisation du catalogue des aides ;

• Renforcer l’information des étudiants en situation de handicap sur les perspectives d’insertion professionnelle aux métiers de la fonction publique et les dispositifs adaptés ;

• Développer et valoriser les programmes de recherche sur le handicap et l’emploi public ou pouvant déboucher sur des avancées pour les personnes en situation de handicap ;

• Accompagner les universités dans le développement de l’accessibilité numérique des sites et applicatifs métiers utilisés par leur personnel.

**A propos de France Universités**

France Universités, anciennement dénommée Conférence des présidents d’université (CPU), représente l’ensemble des 73 universités françaises, de nombreux regroupements universitaires, les INP, les écoles françaises à l’étranger, les écoles normales supérieures, des INSA, de grands établissements et grandes écoles.

France Universités représente près de 2 millions d’étudiants et 200 000 personnels dont plus de 55 000 enseignants-chercheurs, 71 000 doctorants et 3 000 laboratoires de recherche publique, constituant la première force de formation, de recherche et d’innovation sur l’ensemble des domaines scientifiques.

**A propos du FIPHFP**

Créé en 2006 dans la foulée de la loi de 2005, le Fonds pour l’insertion des personnes en situations de handicap œuvre pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées dans les trois versants de la Fonction publique (FIPPHFP). C’est un acteur essentiel qui apporte des réponses concrètes et efficaces dans le champ de l’insertion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicaps. Doté d’un budget annuel de 200 millions d’euros, il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs politiques d’inclusion professionnelles.

**CONTACTS PRESSE**

**Service de presse de Stanislas GUERINI,**  
**ministre de la Transformation et de la Fonction publiques**  
Tél : 01 53 18 42 68 / 42 76  
Mél : [presse.mtfp@transformation.gouv.fr](mailto:presse.mtfp@transformation.gouv.fr)

**Service de presse de Sylvie RETAILLEAU**  
**ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche**  
Tél : 01 55 55 82 00  
Mél : [presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

**Service de presse de France Universités**  
Tél : 06 64 06 69 36  
Mél : [presse@franceuniversites.fr](mailto:presse@franceuniversites.fr)

**Service de presse FIPHFP**

Fanny Auverny -Bennetot : [fauverny@image7.fr](mailto:fauverny@image7.fr)

Charlotte Le Barbier : [clebarbier@image7.fr](mailto:clebarbier@image7.fr)